

Le Monde

14 septembre 2015
N°856LA LETTRE
DE L'ÉDUCATION

L'hebdomadaire des professionnels de l'éducation / vendu uniquement par abonnement 89 € pour 36 numéros par an

www.lalettredeleducation.fr

L'ACTUALITÉ

Méthodes d'apprentissage
de la lecture : le débat est relancé

Un « serpent de mer » s'apprête à resurgir des profondeurs des controverses éducatives : la question des méthodes d'apprentissage de la lecture. Encore ? Oui, encore. Mais ce retour serait-il possible si les mauvais lecteurs n'étaient pas, selon les estimations, entre 15 % et 20 % à l'entrée au collège ? Aussi lassantes soient-elles, les polémiques ont donc un fond de légitimité. Elles sont l'écume de débats rationnels. De ce point de vue, il est permis d'espérer : l'étude qui doit être rendue publique cette semaine par l'Institut français de l'éducation est la plus importante jamais réalisée en France pour « évaluer l'influence des pratiques d'enseignement de la lecture et de l'écriture sur les apprentissages des élèves au cours préparatoire ». Sous la conduite de Roland Goigoux, professeur à l'université Clermont-II, elle a mobilisé une équipe de 60 chercheurs et leurs doctorants. Observées durant l'année 2013-2014 dans 131 classes regroupant 2 507 élèves, documentées par plus de 3 000 heures de vidéo, les prati-

La plus grande étude jamais réalisée en France sur l'apprentissage de la lecture au cours préparatoire est sur le point d'être rendue publique. Ses auteurs veulent contribuer à un débat rationnel, sur un sujet traditionnellement propice aux débordements polémiques.

ques des enseignants ont été analysées dans le but d'identifier « les plus bénéfiques aux élèves socialement défavorisés, ceux dont les premiers apprentissages sont le plus dépendants de l'intervention scolaire ». Sans dévoiler leurs conclusions, les auteurs ont prévenu que les seules variables de la méthode revendiquée par l'enseignant (plus ou moins « globale » ou « syllabique », selon le langage courant) ou du manuel utilisé ne sont pas pertinentes à leurs yeux pour mettre en évidence des « relations causales » en termes de résultats. Ils se proposent néanmoins de distinguer « si les maîtres qui consacrent l'essentiel de leur temps d'enseignement au décodage » obtiennent de meilleurs résultats que « ceux qui accordent une place importante à une pédagogie de compréhension des textes ou ceux qui mènent de front enseignement de la lecture et de l'écriture ». L'ampleur inédite du travail réalisé et l'engagement de ses auteurs à l'accomplir « sans a priori » en font d'ores et déjà une référence de poids dans la problématique de l'entrée en lecture des

écoliers. De là à apaiser une fois pour toutes les débats, il y a une marge. Le paysage scientifique sur ces thèmes est divers. Respecté, Roland Goigoux y incarne néanmoins une orientation parmi d'autres, éloignée par exemple des thèses de Stanislas Dehaene, professeur au Collège de France et figure de proue des neurosciences, qui traite de ces sujets sous l'angle du fonctionnement du cerveau. Les auteurs de l'étude déclarent être de ceux qui « soutiennent qu'un enseignement explicite, systématique et précoce du décodage facilite l'apprentissage initial de la lecture-écriture ». Cela n'empêche pas Roland Goigoux d'être épinglé par deux chercheuses en sciences de l'éducation qui se réclament de la sociologie de Bourdieu. Dans *Réapprendre à lire* (Seuil), un livre qui a déjà relancé le sujet en cette rentrée, Sandrine Garcia et Anne-Claudine Oller l'assimilent, du fait de sa position d'expert reconnu par l'éducation nationale, à « la prescription », c'est-à-dire aux injonctions faites aux enseignants. Une prescription qui, selon elles, en dévalorisant les aspects techniques de l'apprentissage au profit de « conceptions intellectualistes », explique que « les professeurs des écoles préfèrent pour la plupart d'entre eux "l'épanouissement de la personnalité" des élèves à l'acquisition des connaissances ». On ne saurait mieux convier ces enseignants à s'impliquer eux aussi dans les débats qui s'annoncent.

LE POINT AVEC ...

Maya Akkari* :

« Dans la formation des personnels, il est temps de sortir des logiques disciplinaires »

La note que publie Terra Nova sur la réforme 2013 de la formation initiale des enseignants parle d'un « essai à transformer ». N'est-ce pas plutôt – c'est ce qui semble ressortir de votre texte – un grand ratage ?

En tant que fondation, nous n'exprimons pas de jugement à l'emporte-pièce. Je ne peux donc souscrire à ces termes. L'étude que nous publions et qui est le produit du travail d'un groupe d'experts animés par l'inspecteur général hono-

raire Jean-Pierre Obin porte sur le recrutement et la formation des enseignants, mais aussi des cadres de l'édu-

cation nationale. Nous y faisons des propositions d'amélioration du dispositif existant, qui a le mérite d'avoir rétabli la formation initiale des enseignants et qui, bien sûr, reste perfectible.

Une formation initiale est certes rétablie, mais la partie durant laquelle les futurs enseignants sont à mi-temps devant les élèves ne dure qu'une année scolaire. Comment peut-on imaginer former en si peu de temps des professionnels de haut niveau ?

Oui, améliorer les performances de notre système passe nécessairement par une plus grande professionnalisation de la formation de l'ensemble des personnels, ce qui réclame du temps. C'est pourquoi nous proposons que ■■■

* Responsable du pôle éducation au laboratoire d'idées Terra Nova, proche du Parti socialiste.

L'ACTUALITÉ

POLITIQUE ÉDUCATIVE

Formation des personnels: critiques et propositions alternatives

Très critique, la note du think tank Terra nova (voir notre interview) sur la formation des personnels de l'éducation n'est pas isolée. Elle vient s'ajouter à d'autres expressions de désillusion et à d'autres propositions pour reconsidérer le dispositif issu de la réforme de 2013 qui a créé les Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE). En privé, cela fait longtemps que la déception règne dans le milieu des formateurs et enseignants impliqués en ce domaine. Mais ouvertement, seul le Groupe pour la reconstruction de la formation des enseignants (GRFDE) avait publiquement exprimé son désaccord, notamment dans un document publié en mai 2014 (*La Lettre* n° 848). Longtemps bridées par le souci de saluer le rétablissement par le gouvernement d'une formation initiale des enseignants, précédemment supprimée par la réforme Darcos-Chatel de 2009, les critiques se font désormais plus nettes. « On commence à s'interroger sur l'architecture des ESPE », a ainsi déclaré Laurent Escure, secrétaire général de l'UNSA-

Education lors d'une conférence de presse le 8 septembre. « L'autonomie des universités et l'intégration [en leur sein] des ESPE peut amener à ce que les prérogatives de l'Etat ne soient pas homogènes, et même que certains considèrent qu'il vaut mieux former de bons candidats aux concours que de bons profs. La première année ne sert alors qu'à bachoter », a-t-il regretté, souhaitant des mesures pour développer le vivier de recrutement et garantir la mixité sociale. « Cela peut prendre plusieurs formes : un prérecrutement ? Des bourses ? Avancer le concours ? », s'est-il interrogé.

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

La ministre ouvre « 5 chantiers pour revaloriser la voie professionnelle »

En visite le 4 septembre au lycée des métiers de l'hôtellerie et de la gastronomie François-Rabelais, à Dardilly (Rhône), Najat Vallaud-Belkacem a annoncé l'ouverture « cette année » de « cinq chantiers pour revaloriser la voie professionnelle ». La ministre a énuméré la construction d'une « offre de formation cohérente » au niveau national, la conception de « parcours particuliers » pour les fu-

turs enseignants de la voie professionnelle au sein des ESPE, la mise au point de « parcours de réussite » pour les bacheliers professionnels souhaitant poursuivre leurs études, l'amélioration de l'accompagnement des jeunes en première année de lycée professionnel, et différentes actions pour « valoriser » cet enseignement. Chacun de ces cinq axes doit donner lieu à des propositions pour la rentrée 2016. La ministre a rappelé que le gouvernement avait déjà « introduit des changements d'envergure », notamment avec la création en 2013 des campus des métiers et qualifications et la mise en place de pôles de stages dans toutes les académies. « Deux ans après la loi de refondation de l'école [...] le ministère semble enfin reconnaître l'existence de l'enseignement professionnel public », ont commenté le 7 septembre les syndicats de la FSU présents dans la voie professionnelle, pour qui ces mesures « répondent en partie aux préoccupations ».

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Grève du 17 septembre: test pour l'opposition à la réforme du collège

C'est l'échéance la plus importante cette semaine, même si les enjeux en sont fixés depuis longtemps : l'appel à la grève le jeudi 17 septembre contre la réforme du collège et pour « la réouverture de discussions sur d'autres bases » a été confirmé par l'intersyndicale hostile à la réforme (FSU, FO, Snalc, CGT, SUD, Fnaen, CGC), qui représente aux élections professionnelles 80 % des professeurs du secondaire. Pour l'intersyndicale, qui envisage une manifestation nationale les samedis 10 ou 17 octobre, espérant que des parents d'élèves grossiront ses rangs, cette première étape sera aussi une journée test sur sa capacité à relancer une mobilisation d'envergure.

Paris, Nancy-Metz : des mesures pour les langues anciennes et l'allemand

Le recteur de Paris et celui de Nancy-Metz se sont signalés en cette rentrée par des annonces qui semblent vouées à rassurer les professeurs de langues anciennes et d'allemand par rapport à leurs craintes liées à la réforme du collège pour 2016. François Weil, le recteur de l'académie de Paris est intervenu sur ces deux thèmes. « J'ai indiqué aux chefs d'établissement, a-t-il dit le 2 septembre, mon souhait qu'il n'y ait aucune diminution de notre offre de latin et de grec. » La totalité des 112 collèges parisiens proposent aujourd'hui des cours de latin, dont 85 ont aussi des enseignements de grec. « Cette offre correspond à une demande des familles », a-t-il commenté, s'affirmant « persuadé que la mise en place de l'EPI [enseignement pratique interdisciplinaire] langues et cultures de l'Antiquité va permettre d'attirer de nouveaux élèves ». En outre, « en réponse aux soupçons et inquiétudes » sur l'enseignement de l'allemand, François Weil a décidé de faire de cette année scolaire « l'année de l'allemand » dans l'académie. « En liaison avec les corps d'inspection, nous allons notamment

LE POINT AVEC... (SUITE)

■ ■ ■ celle des enseignants dure deux ans au moins : l'année de préparation de l'admission sera bien plus professionnelle que l'actuel master 2 car une épreuve se passera devant des élèves ; d'autre part, l'année de stage de titularisation sera plus sélective qu'aujourd'hui car la première note pédagogique sera attribuée à son issue et non avant, en fonction de la place au concours. Les trois années suivantes une formation continue substantielle sera obligatoire.

Dans le schéma que vous dessinez, les étudiants à mi-temps devant des élèves, en master 2, ne seraient plus fonctionnaires stagiaires de l'Etat. Ils seraient contractuels et payés seulement sur un mi-temps. C'est une refonte risquée que vous proposez...

Par définition, les reçus au concours restent fonctionnaires stagiaires. Ce que nous proposons, c'est que les admissibles, qui aujourd'hui ne tirent aucun bénéfice de cette position, se voient offrir un contrat d'un an à mi-temps pour se former en alternance tout en préparant l'admission. Quel risque à cela ? Cela n'a rien de révolutionnaire puisque c'est le dispositif qui a été expérimenté et a donné satisfaction pour le recrutement de transition en 2013. Il offre plusieurs avantages. D'abord, il permet d'alléger une première année de master excessivement chargée et d'établir une année complète pour préparer l'admissibilité, puis une autre pour préparer l'admission en alternance avec un demi-service en responsabilité. En

suite, en calibrant l'admissibilité – à 110-120% des postes ouverts par exemple –, il autorise une véritable sélection à l'issue du stage en responsabilité, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, surtout dans le second degré. Le stage en responsabilité se faisant sous couvert d'un contrat public permettrait d'économiser environ 10 000 emplois de fonctionnaires. Il permettrait aussi d'évaluer les candidats devant une classe, au moins dans une des épreuves d'admission – c'est ce qui se faisait pour le « capes pratique » avant les réformes de 1989-1991 – et de valider ainsi de véritables compétences professionnelles.

La note dénonce le rôle des « féodalités universitaires » dans la paralysie des écoles supérieures du professorat et de l'éducation. N'est-ce pas déterrer la hache de guerre ?

La hache de guerre n'est pas enterrée puisqu'elle figure en bonne place sur les tables de réunion dans ces écoles... Plus sérieusement, il est vraiment temps de sortir des logiques purement disciplinaires. La loi d'orientation de 2005, avec le socle commun de connaissances et de compétences, a fixé depuis déjà dix ans de nouveaux objectifs à l'école. Les nouveaux programmes et la réforme du collège aujourd'hui, précédemment la réforme Chatel du lycée, nécessitent aussi de la part de tous les acteurs de nouvelles compétences. Tout cela appelle une modernisation des modalités de recrutement et de formation de l'ensemble des personnels dont personne ne pourra faire l'économie.



encourager l'enseignement en école élémentaire, ce qui pourra conduire au collège au maintien ou à la création de [classes] bilangues dites de continuité », a-t-il expliqué. Un événement autour de l'allemand sera aussi organisé chaque mois dans l'académie. « La réforme du collège va permettre de redynamiser cet enseignement », estime le recteur de Paris. Dans l'académie de Nancy-Metz, le recteur Gilles Pécout a pour sa part mis au rang de ses priorités la nécessité de « faire évoluer la carte des langues en affichant l'importance de l'apprentissage de l'allemand ». « D'ailleurs, a-t-il indiqué, nous avons reçu la déléguée ministérielle au renforcement de l'apprentissage de l'allemand, Sandrine Kott. Et nous allons créer un poste de délégué académique à l'action transfrontalière. »

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

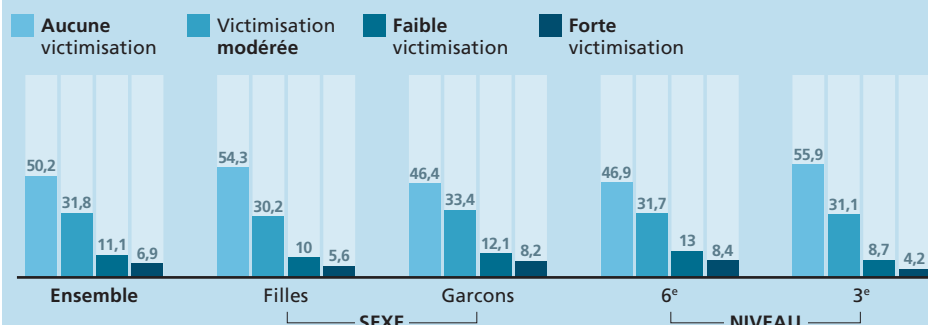
Un rapport parlementaire souhaite « préserver l'école en montagne »

Un rapport « pour un pacte de la nation avec les territoires de montagne », signé des députées Annie Genevard (LR, Doubs) – qui vient de claquer la porte du Conseil supérieur des programmes – et Bernadette Laclais (PS, Savoie) vient d'être remis au premier ministre. Ce rapport généraliste, visant sur la demande de Manuel Valls à formuler des propositions pour actualiser la « loi montagne » de 1985, contient quatre propositions plus précisément destinées à « préserver l'école en montagne », où les fermetures de classes ont plutôt tendance à se multiplier ces dernières années. Les deux députées souhaitent en premier lieu que soit évaluée l'application de la circulaire de décembre 2011 relative aux écoles situées en zone de montagne. Elles demandent que ce texte, qui vise à préserver les écoles à la fois rurales et de montagne et à limiter les effets de seuil en appréciant l'évolution des effectifs sur plusieurs années, soit doté d'une valeur réglementaire. Elles préconisent également que la situation d'isolement des écoles soit prise en compte parmi les critères d'élaboration de la carte scolaire. Enfin, les deux députées

LES CHIFFRES

Le harcèlement touche plus les garçons que les filles et diminue de moitié entre la 6^e et la 3^e

INDICATEUR DE VICTIMISATION (1), SELON LE SEXE ET LE NIVEAU SCOLAIRE, EN %



(1) L'indicateur de victimisation est issu de la synthèse de neuf faits de violence - cinq de violence psychologique et quatre de violence physique. SOURCE : MEN-DEPP Enquête nationale de victimisation en milieu scolaire 2013

proposent que le calendrier scolaire triennal soit systématiquement conçu en concertation avec le Conseil national de la montagne. A ce sujet, et à contre-courant de nombreuses réactions, elles se réjouissent que le calendrier 2015-2018 « ait pris en compte les enjeux économiques et d'emploi du tourisme hivernal de montagne ».

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Objectif 2025 : 60 % de diplômés du supérieur dans une classe d'âge

Le rapport « Pour une société apprenante » rendu mardi 8 septembre au président de la République par le comité pour la Stratégie nationale de l'enseignement supérieur (StraNES) propose de relever le défi de la démocratisation du supérieur, en permettant à 60 % d'une classe d'âge (44 % aujourd'hui) d'obtenir un diplôme du supérieur d'ici à 2025. Ses auteurs, Sophie Béjean, présidente de Campus France, et Bertrand Monthubert, président de l'université Toulouse-III, écartent une hausse généralisée des droits d'inscription. Leur rapport plaide aussi pour une augmentation de la part des bacheliers généraux et technologiques dans une génération. Soulignant les insuffisances du système Admission post-bac (APB), il propose une orientation active dès la classe de 1^{re}. ■ ■ ■

BRÈVES

Lycée Averroès. Le professeur de philosophie Soufiane Zitouni, auteur d'une tribune en février dans *Libération* au sujet du lycée musulman Averroès, a été condamné le 4 septembre pour diffamation et injure non publiques par le tribunal de police de Lille. Il devra s'acquitter de deux amendes de 10 euros, de 500 euros de frais de justice et verser 1 euro symbolique au lycée. La plainte portait sur des propos tenus par mail. Le lycée a aussi porté plainte pour diffamation publique au sujet de la tribune dans *Libération*.

Conduite du changement. Le rectorat de Montpellier va former les inspecteurs du 1^{er} et du 2nd degré, les principaux et proviseurs de l'académie « à la compréhension des attendus des réformes », à « comment faire les choix les plus pertinents pour son établissement » et à la conduite du changement, a annoncé Armande Le Pelletier, recteur de Montpellier. Pour cela, il fait appel à un cabinet privé « expert en conduite du changement » qui forme les personnels de direction du rectorat depuis plusieurs années.

Un tiers de la population du Maroc. Environ 10 millions de Marocains, soit près d'un tiers de la population du royaume, sont toujours analphabètes, a indiqué le 7 septembre l'Agence nationale de lutte contre l'analphabétisme, appelant à intensifier les efforts contre ce « fléau ». L'agence souligne que plus de la moitié des Marocaines de 15 ans et plus sont analphabètes, malgré les programmes mis en place au cours des dernières années dans ce pays de 33 millions d'habitants.

Privés d'école. Plus de 13 millions d'enfants sont privés d'école au Moyen-Orient en raison des conflits dévastant de nombreux pays, selon l'Unicef, qui déplore une « situation désastreuse » pour toute une génération, alors que la région semblait en passe, « il y a quelques années, d'atteindre l'objectif de l'éducation pour tous ». Ces enfants habitent les pays les plus touchés de la région, comme la Syrie, l'Irak, le Yémen, la Libye, les territoires palestiniens et le Soudan, ou sont réfugiés au Liban, en Jordanie et en Turquie.

LES PUBLICATIONS

La notation chiffrée : une « obsession taylorienne ? »

L'objectif affiché est de nous délivrer du chiffre, en commençant par cette note qui, selon les auteurs, empoisonne littéralement l'école. Ce point de vue radical est développé par le Lien international d'éducation nouvelle (LIEN), une association pédagogique helvétique. La note, expliquent les auteurs, enferme, catégorise, hiérarchise et stigmatise, à contresens d'une véritable démarche éducative. Dans cette logique, les repères donnés par la note ne sont pas seulement imprécis et arbitraires, mais fondamentalement biaisés, au service d'une idéologie de la classification des individus. Ils déterminent un rapport au réel faussé par « l'obsession taylorienne », niant l'irréductible complexité de la pensée et de l'action humaines et confortant un mode de relation calqué sur le salariat, où la note intervient en paiement du travail scolaire. Compte tenu de l'opinion dominante, y compris celle des élèves, la cause des « anti-chiffres » est minoritaire. Il n'empêche qu'ils ont des arguments, une « variété d'outils » ainsi que des « pratiques d'évaluation réelles » que même les plus chauds partisans du système actuel gagneraient à connaître.

Evaluer sans noter, éduquer sans exclure, coordonné par Michel Neumayer et Etienne Vellas, éd. Chronique sociale, 208 pages, 8 €.





L'AGENDA

■ **Le 23 septembre** : 8^e journée du refus de l'échec scolaire (AFEV), grand débat public sur « les alliances éducatives », animé par Emmanuel Davidenkoff en présence d'Eric Debarbieux et de Thierry Marx, parrains de l'édition 2015, Maison des associations de solidarité, 10, rue des Terres-au-Curé, à Paris (13^e).

Rens. : <http://afev.org/microsites/>

■ **Le 25 septembre** : « Lire et écrire : efficacité des pratiques d'enseignement de la lecture et de l'écriture au cours préparatoire », colloque sur les résultats de la recherche coordonnée par Roland Goigoux, Institut français de l'éducation / ENS de Lyon, sur le site Monod de l'ENS, à Lyon.

Rens. : <http://colloques.ens-lyon.fr/eventShow/lireecrire>

■ **Les 28 et 29 septembre** : « Piloter pour mettre en œuvre un nouveau prescrit (réforme EP, collègue, programmes,...), quels impacts sur le travail des pilotes et des formateurs ? », Centre Alain-Savary, Institut français d'éducation, à Lyon.

Rens. : <http://centre-alain-savary.ens-lyon.fr/CAS>

■ **Du 9 au 11 octobre** : « Enseigner-apprendre l'information-documentation ! », 10^e congrès des enseignants documentalistes de l'éducation nationale, Faculté de droit et de sciences économiques, à Limoges.

Rens. : <http://congres2015.fadben.asso.fr/>

■ **Le 10 octobre** : « 6^e édition du Salon de la pédagogie Freinet à Paris », à la Maison des métallos, de 13 heures à 18 heures, 94, rue Jean-Pierre-Timbaud, Paris (11^e).

Rens. <http://www.icem-pedagogie-freinet.org/node/44731>

www.lalettrededeeducation.fr

Retrouvez notre agenda en accès libre sur notre site internet.

ABONNEMENTS :

La Lettre de l'éducation, service abonnements,
A 1500, 62066 Arras Cedex 9
France métropolitaine : Abonnements,
changements d'adresse, relations clientèle : 32 89
(de 9 heures à 18 heures, 0,34 € la min),
Fax : 01-57-67-44-65
DOM-TOM et étranger : 33 (0)1-76-26-32-89
Courriel : abo@lemonde.fr.

Édité par la Société éditrice du Monde (SA)
Directeur de la publication : **Louis Dreyfus**
Imprimerie Advence
139, rue Râteau, Parc des Damiers, 93120 La Courneuve.
Commission paritaire des journaux et publications :
n° 1116 I 88575 - ISSN : 1166-3359
PRINTED IN FRANCE

Le Monde ■ LA LETTRE DE L'ÉDUCATION
80, boulevard Auguste-Blanqui, 75707 Paris Cedex 13.
Courriel : lalettre.education@lemonde.fr.

Responsable éditorial : **Grégoire Allix**.
Rédaction : **Luc Cédelle**,
avec le pôle éducation du Monde.
Réalisation : **Service production du Monde**.
Cartes et graphiques : **Service infographie du Monde**.

L'ACTUALITÉ

■ ■ ■ L'université ne serait plus la seule à devoir assumer le droit à la poursuite d'études des bacheliers : un conseil d'orientation académique réunirait les universités, IUT, classes préparatoires, écoles publiques, STS... chargés d'organiser et de garantir l'inscription des bacheliers dans le supérieur. Des accompagnements et des passerelles seraient ménagés pour les élèves qui persisteraient dans un choix d'orientation qui leur aurait été déconseillé.

PERSONNELS

Les psychologues de l'éducation nationale (bientôt) réunis en un seul corps

Les discussions pour la rédaction du décret statutaire régissant le fonctionnement du futur corps unique des psychologues de l'éducation nationale doivent s'engager au cours des prochaines semaines, en vue d'une publication au printemps 2016 et d'une entrée en vigueur à la prochaine rentrée. Les principes généraux de l'intégration des conseillers d'orientation psychologiques (COP) et des psychologues scolaires dans un corps unique ont été actés début juillet entre le

LES RESPONSABLES

Sept académies ont changé de recteur ou rectrice lors du conseil des ministres du 9 septembre :

■ **Pierre-Yves Duwoye**, recteur de Versailles, est nommé recteur de l'académie de Limoges.

■ **Daniel Filâtre**, recteur de Grenoble, président du comité de suivi de la formation des enseignants, est nommé recteur de l'académie de Versailles.

■ **Claudine Schmidt-Lainé**, rectrice de Rouen, est nommée rectrice de l'académie de Grenoble.

■ **Nicole Ménager**, présidente du comité de suivi du

L'ARRONDI

663 000

élèves dans l'enseignement professionnel sous statut scolaire à la rentrée 2014, dont 79 % dans le secteur public.

ministère de l'éducation et les organisations syndicales. Ces personnels seront répartis selon deux spécialités : « éducation, développement et apprentissages » consacrée au primaire, et « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle », réservée aux enseignements secondaires et supérieurs. Jusqu'à présent seuls les COP, exerçant dans le secondaire, appartiennent à un corps spécifique. Dans le premier degré, il faut, pour devenir psychologue scolaire détenir un master de psychologie et passer le concours ordinaire de professeur des écoles sans avoir la certitude d'être nommé ensuite à un poste de psychologue. Les deux grandes fédérations syndicales de l'éducation nationale, la FSU et l'UNSA-Education, ont exprimé dès juillet leur satisfaction, la création de ce corps unique correspondant à une revendication ancienne.

master, est nommée rectrice de l'académie de Rouen.
■ **Luc Johann**, recteur de Limoges, est nommé recteur de l'académie de Lille. Il remplace Jean-Jacques Pollet, atteint par la limite d'âge.

■ **Hélène Insel Zajdela**, professeure de sciences économiques à l'université Paris-XIII-Nord, est nommée rectrice de l'académie de Reims.

■ **Philippe-Pierre Cabourdin**, recteur de Reims, est nommé recteur de l'académie de Caen. Il succède à Christophe Prochasson.

POUR DÉCOUVRIR LA LETTRE DÈS LUNDI. ABONNEZ-VOUS

BULLETIN D'ABONNEMENT

à retourner complété et accompagné de votre règlement ou de votre bon de commande administratif à :

La lettre de l'éducation, service abonnements, A 1500, 62066 Arras Cedex 9.

OUI, JE M'ABONNE À « LA LETTRE DE L'ÉDUCATION »
POUR 36 NUMÉROS PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE AU TARIF DE 89 €

Je règle dès aujourd'hui en euros par

Chèque bancaire ou postal à l'ordre du Monde

Carte bancaire n°

Date de validité

Noter les 3 derniers chiffres du numéro inscrit au dos de votre carte (près de la signature)

Je souhaite recevoir une facture acquittée

Je préfère régler à réception de ma facture :

Prénom : Nom :

Établissement : E-mail :

Adresse :

Code postal : Localité :

Signature

Offre valable jusqu'au 31/12/2015

150ELEBULDSLETR

